

EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS
DU COMITE SYNDICAL DU MERCREDI 11 FEVRIER 2026

L'An Deux Mille Vingt-et-Six, le mercredi onze février à dix-neuf heures, le Comité Syndical, dûment convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Henri MONTELLANICO.

Étaient présents : Henri MONTELLANICO, Josiane CHABERT, Patrick FIORINI, Camille LECUNFF-GUILLARD, Aurélia DUCHET, Jean-Pierre JOURDAIN, Jean-Marc JOVET, Michel JEANNOT, Olivier SUSINI, Danièle SANTESTEBAN, Audrey SAUNIER.

Étaient excusés : Julien FARDEL-BRIOT (pouvoir à Henri MONTELLANICO), Alexandre BOTELLA (pouvoir à Aurélia DUCHET), Jacques GOLIASSE

Objet : Participation financière des Communes Membres

Monsieur le Président rappelle aux membres du Comité Syndical que les locaux du SIM accueillent depuis le 22 août 2022 le Relais Petite Enfance Intercommunal géré par la MFRPDS pour les communes de Saint Laurent de Mure, Saint Bonnet de Mure et Saint Pierre de Chandieu.

Il explique que les dépenses de fonctionnement liées à cette occupation, soient le loyer du local dédié, son entretien et les dépenses de fluides associées, sont par convention prises en charge par les communes membres chacune pour moitié.

Il informe les membres que le coût est ainsi réparti annuellement :

Loyer : 14 400 euros

Entretien : 8 000 euros

Fluides : 5 600 euros

Soit un total de 28 000 euros

Après délibération, à l'unanimité, le Comité Syndical :

- **FIXE** une participation complémentaire des Communes de Saint Laurent de Mure et Saint Bonnet de Mure pour 2026 à 14 000 € chacune,
- **DIT** que les crédits sont inscrits au budget du SIM.

AINSI FAIT ET DELIBERE LES JOUR MOIS ET AN SUSDITS ONT SIGNE AU REGISTRE DES DELIBERATIONS LES MEMBRES PRESENTS.

Le Président du SIM certifie exécutoire la présente Délibération qui sera transmise au représentant de l'État et au Comptable du Trésor Public.

Fait à Saint Laurent de Mure, le 11 février 2026

